



**Association de Défense  
de l'Environnement  
du Nord-Ouest Sézannais**

**19 Grande Rue  
51120 Les Essarts Lès Sézanne**

**ADENOS** membre du collectif ECEP51

Les ESSARTS LES SEZANNE 09 11 2023

A l'attention de Monsieur Claude MAUPRIVEZ, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A la lecture de cette contribution à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien dit « de FROMENTIERES » sur les communes de FROMENTIERES, BAYE et JANVILLIERS, **vous trouverez les motivations de notre totale opposition à un tel projet.**

**A—En effet, de tels projets particulièrement impactants et structurants ne peuvent être dissociés d'une réflexion plus large.**

**On ne peut, en effet, se faire une idée précise, se construire une opinion réfléchie, libre et avisée sur un tel projet que celui du parc de FROMENTIERES, sans avoir conduit une analyse globale pour une connaissance plus générale de la question fondamentale qu'est l'éolien, ses tenants et aboutissants, ses réalités et ses faiblesses, et surtout le contexte politique (voire géopolitique) dans lequel cette question s'inscrit.**

**1 ) Les conditions** de participation d'information et de communication avec les habitants de village (de ses hameaux et maisons isolées) sont à considérer, mais aussi vers les citoyens des villages voisins, tout-autant concernés situés à distance de 6 km et plus encore.

Communications et informations sont primordiales dans le contexte de tout projet éolien. Elles sont impératives, obligatoires, doivent être complètes et transparentes, en

parfaite conformité avec **la convention d'Aarhus du 25 juin 1998** qui traite de « **l'accès à l'information, participation et accès à la justice en matière d'environnement** ».

La vérification de l'entière transparence des démarches d'informations qui ont accompagné le projet, depuis les toutes premières démarches et tout au long de son évolution font partie de la tâche du Commissaire Enquêteur.

**Car l'omerta est fréquente** (quasiment générale) dans le milieu rural, ce qui ne manque pas de créer des tensions qui nuisent (et trop souvent détruisent) les rapports de convivialité. C'est une véritable catastrophe sociale. Cela conduit à une opposition entre le statut agriculteur et/ou propriétaire terrien et le simple citoyen. Et c'est d'autant plus dramatique que, trop souvent, les conseils municipaux sont « noyautés » par le milieu agricole qui est seul à profiter de la « manne » éolienne.

C'est le cas dans mon village d'adoption. Madame le Maire ne m'a-t-elle pas qualifié « d'étranger » après 25 années de présence dont 13 comme Conseiller Municipal ? Et pendant cette fonction responsable, alors qu'à l'annonce de la visite d'un promoteur éolien je suggérai spontanément d'organiser une réunion publique d'information, elle me répondit : « si on demande à tout le monde, on ne fera jamais rien ! » j'ai pu mesurer à cet instant la disparition de notre démocratie. Une telle réponse est d'une triste gravité, mais réelle, car je l'ai vécue.

Vis-à-vis de la population de ces 3 villages, l'attitude a été tout à fait semblable, par un maire qui a joué quasiment seul, en écartant les habitants des démarches d'information.

Par ailleurs, il faut dire et reconnaître que la formulation des résultats des contacts en porte-à-porte et pris en charge par le promoteur se conclut « favorablement en faveur du projet » mais sans en apporter une quelconque preuve matérielle. Il n'est donc pas question de prendre en compte une telle démarche non certifiée

**.C'est la première raison de notre refus de ce projet éolien.**

**2.)L'attention que les promoteurs apportent à la précision des documents** constitutifs du dossier est tout aussi essentielle. C'est notamment le cas pour les plans de représentation du parc en projet. Là aussi les lacunes ne manquent pas.

Il est clair, notamment, que **la non-représentation des parcs en études alentours du projet en enquête publique vont évidemment tromper le lecteur.** Celui-ci ne sera pas en mesure d'intégrer la situation réelle future dans sa globalité ni se faire une idée du devenir du secteur après intégration du projet, puisqu'il ne peut en avoir connaissance. Cela fait partie des **«oublis à dessein» dont les promoteurs profitent, en évitant de faire apparaître la concentration** trop souvent constatée et déplorée dans le

département de la Marne et particulièrement dans notre Sud-Ouest marnais. **Ces défauts manifestes de renseignements** devraient être proscrits et notés **comme manquements au devoir d'information et de transparence** dans votre rapport de Commissaire-enquêteur.

Sans oublier que, souvent, les associations de défense de l'environnement telle le nôtre, ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais) réussissent à découvrir des projets complémentaires, déjà à l'étude entre les promoteurs et les propriétaires terriens, sans même que la DREAL n'en ait connaissance ! Ces cas, assez fréquents du reste ne font qu'ajouter des raisons d'angoisse face à la prolifération anarchique des parcs éoliens.

### **C'est une seconde raison de rejet du parc de FROMENTIERES**

**3.). Si lors des premières années d'installation d'éoliennes** les promoteurs se sont empressés d'annoncer que 75 % des français étaient favorables aux éoliennes, ces mêmes promoteurs se gardaient bien de préciser que **75 % des français habitent les villes.**

Ce type **d'informations tronquée**, qui ne manque pas d'influencer les esprits, s'appelle **de la manipulation.**

Mais, heureusement, **le jugement des français sur l'éolien a évolué** et s'est inversé.

Le sondage ci-après a mis en évidence le retournement de tendances : **75,43 % de citoyens s'opposait** à la loi pour l'accélération de l'implantation de ces machines. (Voir ci-après).

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/etes-vous-favorable-a-la-future-loi-pour-accelerer-et-simplifier-l-implantation-d-eoliennes-20220908>

VOTRE AVIS

## **Êtes-vous favorable à la future loi pour accélérer et simplifier l'implantation d'éoliennes**

A16h 36 09/09/2022 le résultats provisoire est:

Par Le Figaro  
Publié hier à 11:20

Oui 24,57%  
Non 75,43%  
94809 votants

Sans aucun doute, **l'excès d'implantations en est une des causes principales**. Aussi parce que, entre-temps, les citoyens se sont quelque peu informés sur le sujet éolien et que leurs déplacements leur ont permis de constater les dégâts...

Les Hauts de France et le Grand Est sont particulièrement concernés **avec notamment le Sud-Ouest marnais dont font partie les communes et villages concernés par le projet dit de FROMENTIERES**.

Choqués par de telles informations trompeuses des lobbies éoliens, qui ne manquent pas de détourner les français de la vérité, **nous portent également à être très vigilants et, dans le cas présent, ajoute à notre suspicion sur ce projet dit de FROMENTIERES**.

**4.) De même les énormes disparités** que l'on constate dans la répartition des implantations d'éoliennes dans notre FRANCE ne manquent pas de provoquer une opposition justifiée de la population dans les secteurs de surconcentration, tel celui de notre Sud-Ouest Marnais.

Sans oublier **les implantations scandaleuses telles les 22 éoliennes sur la montagne Sainte Victoire** implantées sans autorisation aucune en profitant de la période covid ! Et aucune procédure en cours, de surcroit. Un vrai scandale.

Décidément, dans notre pays on laisse tout faire, et impunément !

**Il est flagrant, voire choquant**, de constater que **le département de la Marne pourrait prochainement dépasser plus de 1000 éoliennes à lui seul**. Christian BRUYEN, notre Président départemental avait pourtant affirmé avec force que la Marne avait déjà largement contribué (voir journal l'UNION). **...tandis que dans les départements de l'Est**, les réalisations et même les autorisations ne se bousculent guère.

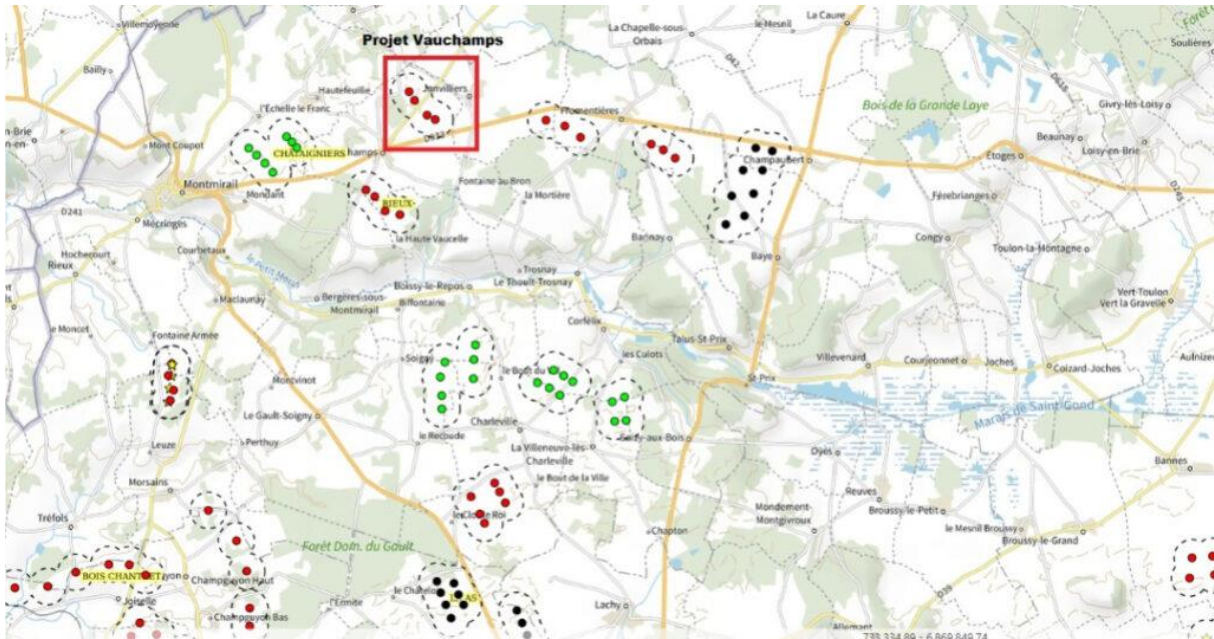
Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
<b>Marne 51</b>	<b>950</b>	<b>449</b>	<b>184</b>	<b>317</b>
Aube 10	560	385	62	113
Ardennes 08	365	243	122	73
Meuse 55	330	248	31	51
Haute Marne 52	410	200	53	157
Moselle 57	209	138	21	50
Vosges 88	72	35	26	11
Meurthe et Moselle 54	76	58	2	16
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
<b>Région GrandEst</b>	<b>2985</b>	<b>1769</b>	<b>501</b>	<b>788</b>



Une partie (seulement !) du panorama vu des coteaux du vignoble de la Côte de champagne entourant la « petite cité de caractère de Sézanne

**Monsieur Franck LEROY**, vous êtes le Président du Grand Est, ne l'oubliez pas ; faites au moins **un petit effort pour respecter l'esprit du SRADDET** dont les 2 dernières lettres signifient « Développement Durable et **Egalité des Territoires** »

**Une raison de plus de nous opposer au projet de fromentières qui ne ferait que compléter encore ce saccage de nos campagnes du Sud-Ouest marnais.**



Une concentration éolienne incompatible dans une campagne si belle et dont les villages et hameaux sont si proches les uns des autres.

## 5.) Si au moins les éoliennes pouvaient participer à lutter contre le changement climatique.

Le changement (ou réchauffement) climatique est attribué d'une façon quasi-unanime à l'action de l'homme dont les activités outrancières génèrent d'énormes quantités de **CO2**, (gaz référent) dont toute production aggrave sans cesse l'effet de serre que subit notre planète.

Bien évidemment, le lobby éolien (de surcroît farouchement antinucléaire) affirme que l'électricité produite par les aérogénérateurs est décarbonée. Et de systématiquement faire comparaison avec les chiffres des électricités produites par les centrales fonctionnant au fuel, au charbon et lignite tel le modèle allemand. C'est un comble !

**De telles comparaisons ne concernent nullement la France (exemplaire en la matière) dont l'électricité est décarbonée à 92 %.**

Tout au plus ces comparaisons pourraient s'appliquer, pour le gaz et/ou le charbon précisément adossés aux aérogénérateurs ! En effet, **le facteur de charge des éoliennes étant proche de 22 %**, cela signifie que lors des faiblesses ou manques de vent, le relais est nécessairement pris par les centrales gaz avec une électricité à 500 grammes de co2 par kwh pour les 78 % manquant.

**S'il s'agit d'un relais par centrale au charbon, l'électricité fournie est alors caractérisée par une production de 1000 gr.CO2 par kwh pour les mêmes 78 % restants, ce qui est tout à fait effrayant.** D'autant que, en même temps que lors de ces phases finalement longues de relais « charbon », cette production de GES (gaz à effet

de serre) s'accompagne de dégagements importants de microparticules particulièrement nocives pour la vie humaine en particulier. Sans parler des centrales au lignite !! C'est pourtant le cas de l'Allemagne qui s'accroche à son « Energiewende », stratégie qui se révèle d'autant plus perdante aujourd'hui que les approvisionnements de gaz russe seront de plus en plus aléatoires et incertains.

l'ADEME reconnaît elle-même, aujourd'hui, que nos centrales nucléaires produisent une électricité beaucoup plus propre que l'électricité éolienne alors même que l'étude complète et sérieuse de la charge carbone des éoliennes (depuis l'extraction évoquée plus haut jusqu'à leur démantèlement **complet**) n'a pas encore été certifiée.

Et ce en ayant soin de tenir compte que, contrairement à ce qui est prétendu par les lobbies, les éoliennes n'attendent pas les 25 ou 30 ans de « vie annoncée », dans la mesure où, aujourd'hui, ces machines sont remplacées par d'autres plus efficaces (ou moins usées, voir paragraphe 9 ci-après) parfois dès 15 à 20 années, ce qui augmente d'autant la charge carbone au kwh d'électricité produite.

Nous ne pouvons qu'en déduire que : **Plus on implantera d'éoliennes dans notre Pays, plus notre électricité sera carbonée et plus nous accentuerons l'effet de serre.**

Une **décision récente et très importante** vient d'être prise par la ministre des finances de Suède qui explique : « **Les énergies éoliennes et solaires sont trop instables pour répondre aux besoins d'énergie** ». La Suède a décidé de sortir du Green Deal européen. Et nombre d'autres nations emboîtent le pas.

La France ne se retrouve plus seule à tenir bon pour garder et conforter son choix du nucléaire.

Les éoliennes produisent une électricité 2 fois plus carbonée que le nucléaire :  
**Encore de bonnes raisons pour ne pas être d'accord avec ce projet de FROMENTIERES qui apportera une production de gaz à effet de serre supplémentaire.**

## **6.) Quelle(s) stratégie(s) adopter ?**

Les bientôt 10.000 éoliennes (environ), implantées sur (**seulement partie de**) la France, ne se sont révélées utiles qu'en venant en secours des centrales nucléaires, lesquelles étaient devenues le reflet de la négligence et de l'inconséquence des atermoiements décisionnels à tous les niveaux de l'Etat depuis une vingtaine d'années. **Car la production éolienne, intermittente, aléatoire et non pilotable ne pourra rester qu'accessoire.**

La France s'oblige aujourd'hui à réduire la production nucléaire pour donner toute priorité aux éoliennes (quand il a du vent, bien entendu !!)

Une autre raison à ne pas augmenter la part de l'éolien dans le mix énergétique français tient à la sur-complexification, inutile et très coûteuse, des équipements de gestion des réseaux de plus en plus connectés d'une part, des effets pervers de l'intermittence des sources ENr que sont les éoliennes et panneaux photovoltaïques d'autre part, et à la nécessité de construire un véritable écheveau de lignes de connexions vers une multitude de poste-sources, enfin.

RTE en a **évalué** (le mot a son importance, et en valeur d'aujourd'hui) le coût à **105 milliards d'€**. **Une somme colossale à ajouter aux milliards déjà engloutis pour les éoliennes elles-mêmes**, sans compter les engagements pour les implantations prochaine... Tout cela pour atteindre l'objectif de production qui était porté par le PPE avec 50 % d'électricité éolienne. La Cour de Comptes n'a pas manqué de tirer la sonnette d'alarme sur ces dépenses abyssales... Sans effet bien évidemment !

De plus, alors que **le nucléaire est maintenant reconnu par la majorité des pays européens comme incontournable pour la part majoritaire dans la production d'électricité**, et alors que **l'Etat voudrait porter les ENr à 50% de l'énergie totale nécessaire** ce qui oblige à leurs adossements à une énergie complémentaire pilotable (le nucléaire par évidence en France ?) pour pallier les intermittences d'autre part, le coût global des installations futures conduira inéluctablement à **des superpositions de dépenses considérables et voisinant le double des coûts d'installations**.

**Sans perdre de vue que les « effacements » imposés** aux réacteurs nucléaires pour ajustements de leur puissance afin de prioriser la production éolienne sont autant de contraintes avec pertes de rendement du nucléaire (donc un surcoût de l'électricité produite), mais surtout des conditions techniquement néfastes pour le fonctionnement des installations mais surtout peuvent devenir préjudiciables à terme à leur longévité ! **On marche vraiment sur la tête.**

**La France a-t-elle les moyens d'une telle double (voire triple) stratégie ? Beaucoup d'experts en doutent. La France n'est-elle pas suffisamment endettée ? Peut-elle aujourd'hui s'engager « en même temps » dans le nucléaire, l'éolien, les panneaux photovoltaïques, la méthanisation... ?**

**ASSUREMENT NON !**



*« Une étude à lire absolument et rapidement mais qui risque cependant d'énerver bon nombre de lecteurs qui s'apercevront où part l'argent de leurs impôts. ... Dans sa dernière et passionnante étude intitulée 'Écologie, le nouvel Eldorado du Fisc', l'association Contribuables Associés ne déroge pas à son habitude : dénoncer la gestion absurde des deniers publics et la manière dans l'État s'enrichit sur le dos des contribuables. »*

*Valeurs Actuelles, 6 septembre 2022*

*« Les taxes environnementales coûtent près de 60 milliards par an aux Français. Une étude qui ne manquera pas de susciter la controverse. »*

*Le Figaro, 1er juillet 2022*

**A l'évidence, ce sont les initiatives courageuses et clairvoyantes prises par la France il y a plus d'un demi-siècle**, qui ont été honteusement sabordées pour des raisons bassement de politiques électorales.

Respectée, la stratégie initiée dans les années 1960 devait nous conduire à devenir le modèle européen de l'énergie décarbonée. Quel gâchis !

Le fait que nos 2 derniers Présidents aient successivement décidé puis confirmé l'arrêt de la centrale de Fessenheim ne peut que semer l'inquiétude chez les citoyens français, et le doute alors que le second est toujours aux commandes.

**Une raison de plus pour ne pas voir d'avenir dans le projet de FROMENTIERES.**

Car il s'agit ici d'une simple question d'efficacité pure. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter aux auditions de la commission d'enquête sénatoriale présidée par **Mr Schellenberger et qui a qualifié la situation énergétique actuelle de la France en ces mots : « ...le récit d'une longue dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés...de la souveraineté énergétique »...**

## 7).- Jusqu'où peut aller l'utopie ?

Les études qui voulaient prouver que les ENR seraient en mesure de couvrir 100 % des besoins en électricité de la France entière étaient aussi ridicules qu'utopiques. Réalisées par l'ADEME (son budget énorme sur fonds publics) mais également par RTE (obligé sans doute de répondre aux ordres de son principal actionnaire) peuvent expliquer (mais en aucun cas de comprendre et encore moins justifier) les motivations pour de telles études inutiles. Heureusement, originellement obsolètes, ces études ont discrètement disparu sans faire l'objet d'un moindre démenti.

(voir tableau ci-après)

Qu'aurait-on fait alors, sans vent ni soleil ? Car il est constaté que le régime des vents est relativement uniforme sur toute l'Europe ne laissant pas place aux solutions de « compensation » trop souvent avancées par le lobby éolien. Aurait-il fallu des centrales en réserve permanente pour fournir, à tout moment, les 80 % d'électricité manquante ? On retrouve ici **Une double dépense avérée**

**Il nous faut vraiment, et d'extrême urgence, revenir à la raison.**

**Un tel contexte d'atermoiements et de contradictions (d'incompétence ? ou pour le moins d'un environnement de conseillers douteux ?) ne peut que conduire les citoyens à douter de la clairvoyance de ceux qui, aujourd'hui, prétendent conduire la stratégie énergétique de notre pays.**



## 8.)-De plus, un élément nouveau s'invite aux constats du changement climatique

- Le GIEC, dans un récent rapport, a révélé que **le dérèglement climatique s'accompagne d'une baisse de l'intensité et de la vitesse des vents**. Il a été constaté qu'en France, par exemple, malgré l'augmentation du nombre des éoliennes en production (les nouvelles plus puissantes que les anciennes) la quantité d'électricité éolienne produite n'augmente pas. Et, selon le GIEC, cette baisse accompagnera le dérèglement climatique...

N'oublions pas **que le facteur de charge** communément cité à 25 % pour les éoliennes sur terre **est dans la réalité plutôt de 21,6 %**.

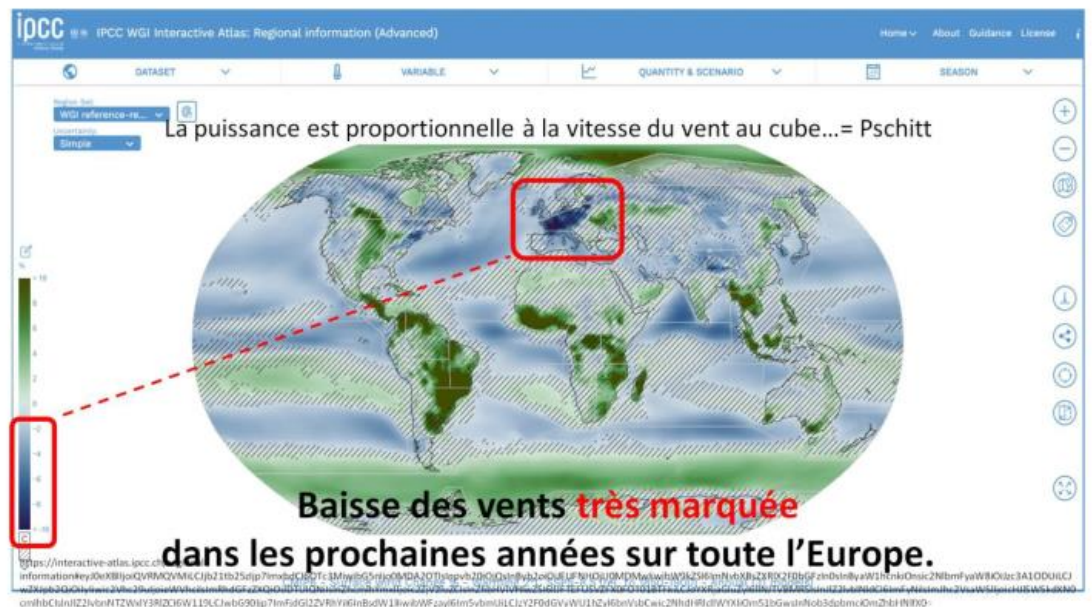
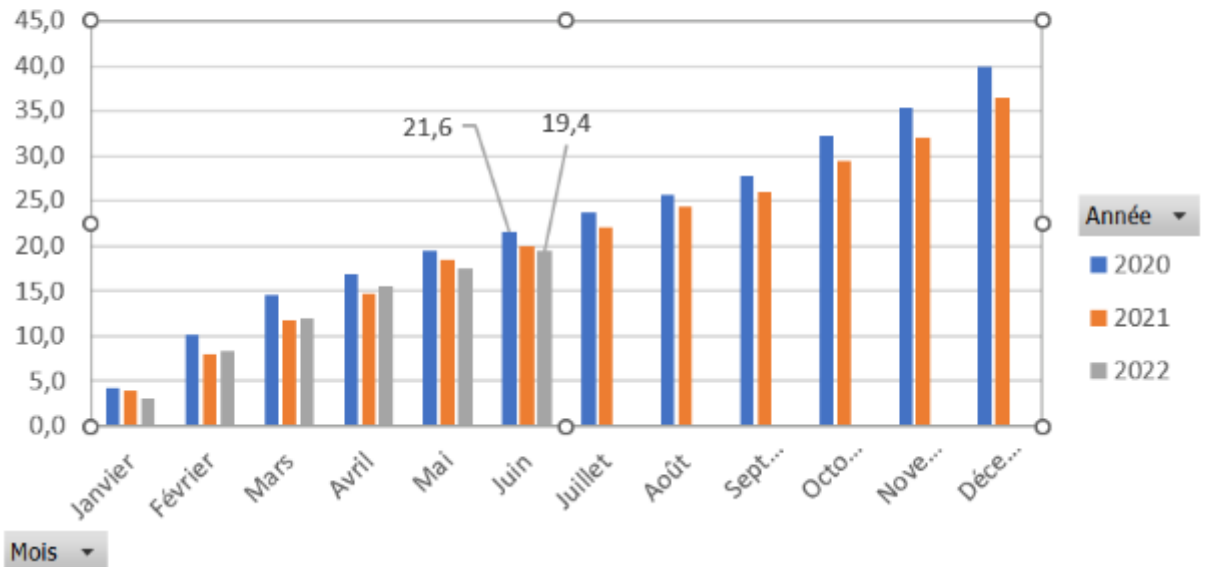
il est même descendu ces derniers temps à **19 %**. Soit une baisse de près de 15 à 20% de rendement, c'est énorme !

**Une baisse de 30 % a même été relevée sur les éoliennes offshore en mer du nord. C'est encore plus qu'inquiétant.**

FILIERE

Somme de TWh

## Filière éolienne 2020 2021 2022 Production française cumulée en TWh



Pour rappel, une baisse de 10 % de la vitesse du vent entraîne une baisse de 27 % de la production d'électricité.

L'éolien produit du Co2, accusé du dérèglement climatique, lequel s'accompagne de baisse des régimes des vents ce qui nécessitera d'autant plus le recours aux centrales à gaz pour certains, et au charbon et lignite en Allemagne.

- On a le devoir de se poser la question : **l'éolien est-il vraiment « LA Solution »** de production d'énergie dans la durée ? **Nous ne pouvons que confirmer le NON.**

**9 ) Une information est tombée il y a quelques semaines déjà**, qui jette un sérieux doute sur la fiabilité à terme des installations des éoliennes de grandes tailles (qui se généralisent) et sur les implantations à venir : La qualité des machines serait sérieusement mise en cause qui ne peut que mettre un frein sérieux aux programmes de fabrication, et d'installations, frein qui paraît commun à plusieurs constructeurs.

[https://factuel.media/blogs/blog-articles/la-filiere-eolienne-mondiale-proche-de-la-deflagration\\_ba\\_20534113](https://factuel.media/blogs/blog-articles/la-filiere-eolienne-mondiale-proche-de-la-deflagration_ba_20534113)

**Actuellement, les pertes boursières des sociétés de l'industrie éoliennes sont énormes, preuve d'une grande inquiétude et d'une perte de confiance des milieux de la finance** : Siemens - 80 % ; Orsted – 82 % ; Vestas – 50 % ; Voltalia SA -67 % ; Néon Energy – 58 % ; Nordex – 57 %.

## 10.) L'éolien est-il vraiment écologique ?

**Assurément NON** d'autant que leur nature, leurs implantations et leur fonctionnement recèlent nombre d'erreurs et dangers rédhibitoires

- Les excavations disproportionnées des minerais de métaux rares et les procédés d'extraction de ces derniers, intégrés aux éléments magnétiques notamment, sont trop souvent menés dans des conditions inhumaines, sources d'accidents, de maladies graves...Le bilan humain n'est évidemment pas pris en compte, puisque ce n'est pas chez nous !!
- Les éoliennes ne sont fabriquées en France qu'à la marge, tout au plus des montages très partiels et spécifiques.
- Le coût des Transports, l'incidence sur le bilan carbone et leur pollution en sont d'autant plus importants.
- L'activité éolienne ne crée que très peu de poste de travail en France, contrairement aux affirmations des lobbies. La totalité (ou presque) de la fabrication, la logistique et le montage sont pris en charge par des sociétés étrangères. Seules les prestations de VRD, de Géomètre, voire de gardiennage font parfois appel à des entreprises locales. Le logement des équipes « importées » et leur restauration sont des budgets négligeables face aux investissements engagés

- 1500 à 2000 tonnes de béton armé dans le sol excavé au préalable. Parfois plus selon la taille des machines qui augmentent sans cesse. Des socles qui modifient le régime des eaux et atteignent souvent les premières nappes souterraines. Socles abandonnés lors des repowering, tous constats qui conduisent à une artificialisation effective des sols, **même si une pirouette législative veut « gommer cette artificialisation » pendant les 10 premières années d'existence de chaque machine.** La poussière sous le tapis ; bravo le respect de notre planète.
- Les pales, dont on annonce régulièrement des solutions en étude pour leur recyclage, mais qui sont loin d'être effectives et surtout efficaces. On prétend aussi les livrer aux cimenteries comme combustibles. Mais il faut autant d'autres combustibles pour les brûler. Il faudra bien un jour annoncer le bilan carbone de ces « solutions de recyclage des pales d'éoliennes » pour enfin découvrir le bilan global et réel de ces machines. (voir aussi ci-avant)
- La pollution par usure des pales n'est jamais évoquée par les promoteurs. Mais elle est pourtant bien réelle: Les pales d'éoliennes, constituées de résines qui sont rejetées par usure notamment sur leur plan d'attaque dans l'air. Ces projections contiennent du bisphénol A, composant cancérigène bien connu. Des études norvégiennes ont mis en évidence la perte de 30 à 60 kg de matière par an et par pale (90 à 180 kg annuellement, par éolienne). Partie est libérée dans l'atmosphère sous forme d'aérosols et partie dans le sol. La population impactée est celle qui se trouve sous les vents dominants. Les troubles observés dans le canton de Marle (02) où la densité éolienne n'est que 13,7 éoliennes/ 1000 habitants.
- Le **DGS** annonce que finalement les conditions pour réaliser une étude épidémiologique -qui n'étaient pas possibles jusqu'à présent –semble avoir été finalisées (projet de recherche CIBELIUS) et que, dans ces conditions, une telle étude peut être lancée pour apporter des éléments scientifiques supplémentaires concernant les effets de l'éolien sur la santé humaine projet RIBEolh, et que les conclusions en sont espérées en 2025...
- Nous nous sommes rendus récemment sur un site de notre secteur alors que des **pales étaient en cours de découpe. Un chantier laissé jonché de déchets au sol...Les conditions sanitaires minimum ne sont visiblement pas respectées.**
- Ne parlons pas de la destruction de la faune volante et des chiroptères, sujet récurrent lors des enquêtes publiques. Il est inimaginable de penser que ces machines, dont les extrémités de pales se déplacent jusqu'à 300 km/h, ne feraient aucun dégât.

Et l'argument des promoteurs, de la FEE et autres syndicats, des constructeurs eux-mêmes, selon lesquels les chats, les lignes haute tension, les voitures etc...contribuent à ces destructions est indigne. Il met surtout en évidence que leurs prétentions ne sont en aucune manière motivées par le respect du milieu naturel et de la biodiversité en général. Leur seul but est de faire des affaires, uniquement et le plus possible. C'est bien clair, et à tous les échelons.

Ne parlons pas non plus de la détection des oiseaux en approche qui permettrait de brider les machines et réduire la vitesse des pales. Qui peut croire que l'on peut ralentir en quelques seconde la masse et l'inertie des pales....

Il n'est donc pas étonnant, à la lecture des rapports tels ceux de la MRAe de découvrir des choix de promoteurs trop souvent contraires ou en « interprétation des règlementations, choix souvent récurrents tels les implantations perpendiculaires aux couloirs de migration, des passages résiduels trop étroit, des effets de barrages. Des distances insuffisantes auprès des lisières des bois (c'est le cas pour ce parc), et autres anomalies presque systématiques dans le but d'optimiser le nombre de machines. Des hauteurs au-dessus du sol, inférieures aux 30 m son trop fréquentes.

- Etc...

## 11 ) Et quelle place pour l' humain dans tout cela ?

L'humain n'intéresse visiblement pas et n'apparaît vraiment que très peu dans les dossiers d'enquêtes publiques...

- Combien de temps a-t-il fallu pour que le syndrome éolien soit enfin reconnu par l'académie de médecine ? et en des termes nuancés ?
- Combien de temps faudra-t-il pour que la distance entre éoliennes et habitations soit ajustée, en rapport à la dimension et l'augmentation de puissance des machines ? avec une distance minimum ?
- Combien de temps attendrons nous, en France, pour engager les études sur les infrasons transmis par le sol ?
- A quand les études épidémiologiques indispensables ?
- Quand engagerons-nous sérieusement les études à l'image de celles que font d'autres pays européens (Suisse, Allemagne, Pays nordique...) ? **A-t-on peur que les résultats soient contraignants pour l'éolien ?** Une toute petite partie des milliards dépensés ne pourrait-elle pas y être utilement engagée ?
- Car, enfin, **le principe de précaution, si facilement utilisé en France et inscrit dans la Constitution ne peut-il pas être requis** eu égard aux nombreuses personnes malades et en difficulté du fait, selon l'article premier de la charte de l'environnement, de ne pas « **avoir le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** ». En notant que, la santé ne consistant pas en une absence de maladie ou d'infirmité.

- Sans oublier que le raccordement de ce parc sur le réseau RTE n'est nullement possible actuellement. Il s'inscrit dans le budget des 105 milliards estimé par RTE !!

## 12 ) Qu'est-ce donc que de développement durable ?



Insee

<https://www.insee.fr> > metadonnees > definition

### Développement durable - Définition

13 oct. 2016 — Le **développement durable** est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à ...

- Que laissera-t-on à nos descendants de l'attention que nous portons aujourd'hui à notre environnement ?

Une terre bardée de 25.000 socles d'éoliennes (à minima, 15 millions de tonnes de béton) qui vont s'ajouter tous les 20 ans (maxi) à chaque repowering puisque **la loi laisse une porte de sortie aux promoteurs** par justification d'un bilan carbone plus favorable en le laissant le socle en place ? **Encore une pirouette lamentable !**

Sachant que le capital social de chaque société de gestion de parc est très faible, voire ridicule, et qu'il est fort à parier que ces sociétés auront disparu et que les démantèlements resteront à charge du propriétaire foncier **ou, pire, de la collectivité...**

- La faune volante, déjà bien entamée aujourd'hui aura bientôt disparue...
- On peut reprendre bon nombre des points évoqués aux chapitres 9 et 10 et les rapporter dans ce paragraphe...
- Tristes résultats des tergiversations décisionnelles des 2 décennies passées pour en arriver à retenir et engager la solution «des éoliennes » comme indispensable que voudrait, encore aujourd'hui, nous imposer l'Allemagne...le pays le plus polluant d'Europe !

**B--Le projet éolien présenté par la société EDPR pour réalisation sur les communes de FROMENTIERES, BAYE et JANVILLIERS du parc éolien dit de FROMENTIERES s'inscrit parfaitement dans le contexte et les arguments généraux énoncés précédemment.**



**1- S’agissant de l’information et de la communication** avec les citoyens dans des échanges sereins et constructifs, l’on ne peut que dénoncer **l’absence de concertation et la culture du secret vis-à-vis du public, notamment du fait du maire**. De même du reste vis-à-vis des communes voisines.

**2- Le promoteur** a visiblement endossé le costume «du commerçant» en proposant aux habitants de planter des arbres pour cacher des machines de 150 mètres... Un vrai « sacrifice » d’un montant bien ridicule comparé à l’investissement global pour un projet subventionné.

Ceci dans le but « d’acheter » l’accord des habitants concernés!.

Ce sont des méthodes honteuses et malhonnêtes. Et de plus, quelle hauteur devraient atteindre ces arbres (et dans combien d’années), quelle quantité en faudrait-il pour se cacher de la vue des éoliennes ? Et en hiver, sans feuille ?

Le plus gênant est la connivence de la mairie dans cette affaire. Nulle raison écologique pour la commune. Comme à chaque fois c’est l’argent qui intéresse, l’argent « facile » qui tombe du ciel...

Communiquer avec les citoyens conduirait à devoir apporter des justifications de tous ordres. Pouvoir imposer (dans le silence) un projet serait tellement facile pour un maire et un conseil municipal dont certains membres, propriétaires fonciers, sont particulièrement intéressés ?

Une transparence complète et une information ouverte sont à la base de toute démarche démocratique. Elles se perdent malheureusement dans nos campagne, en même temps que disparaît « le bon sens paysan ».

**Et ce n’est pas le cas, pour le projet de FROMENTIERES, c’est le moins que l’on puisse dire.**

### **3- Le plan et documents du parc dit de FROMENTIERES**

Le dossier de fromentières **ne fait pas état des projets** éoliens des communes contigües et proches.

A terme, si tous les projets venaient malheureusement à être réalisés, les villages de **Vauchamps, Bergère sous Montmirail, Corfelix, Corrobert, Janvilliers, Margny, Mécringes, Morsains, Soizy aux bois, Le Thoult-Trosnay, Tréfols, Verdon, Le Vézier, La Villeneuve sous Charleville** seront pour le moins envahis, défigurés compte tenu des projets en instance. C’est très grave et affolant pour cette contrée du département particulièrement bucolique avec ses reliefs, la vallée du Petit Morin, ses

villages et hameaux rassemblés dans les terres de cultures et de pâtures. Nombre de ces villages subiront l'effet d'encercllement.

Par la non-représentation de tous les projets susceptibles d'être construits alentour, on constate une information trompeuse pour le citoyen mais qui bénéficie au promoteur. Une information trompeuse qui l'arrange.

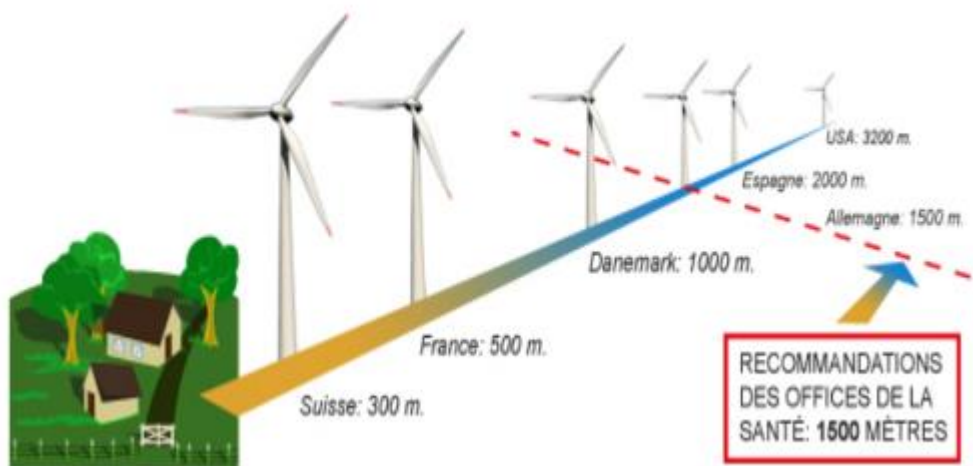
**On ne peut que s'opposer à un tel envahissement et refuser en l'occurrence le projet de FROMENTIERES.**

Quant à la disposition des éoliennes, il est intolérable qu'un promoteur se prête à des choix non conformes à la réglementation et déjà évoqués.

- Implantations ne respectant pas la distance minimale de 200 mètres entre l'extrémité des pales et la lisière des bois et bosquets.
- Eoliennes hautes et gênantes pour les espèces volantes en grande hauteur, telles les cigognes qui visitent très régulièrement ce secteur.
- Les distances aux premières habitations sont « conformes » car légèrement supérieures aux 500 mètres réglementaires, mais tellement insuffisantes par rapport au vécu des habitants face à ces machines de grandes hauteurs.

**On peut les comprendre et être opposé à ce projet.**

- Les plans sont dépourvus de cotation ; elle en faciliterait la lecture.



- Tout autant, les photomontages (généralement truqués) ne paraissent pas réalistes. Il faut les vérifier. Il faudrait plus de précisions. Il faudrait avoir les moyens d'en faire d'autres.

#### **4- L'appréciation des éoliennes par les citoyens**

Question traitée au paragraphe 4 de la première partie,

Certes, nous avons compris que pour éviter le mitage des espaces par les éoliennes il est prévu de revenir à une certaine densification. Mais de grâce, il est inconséquent et inconvenant de vouloir choisir un espace tel que celui de Fromentières où les villages sont aussi rapprochés les uns des autres et alignés le long de la départementale. La réaction d'opposition des habitants conscients et réellement informés de ces villages et hameaux est parfaitement compréhensible.

**Nous ne pouvons que les soutenir contre ce parc éolien.**

## **5- L'impact et la dégradation de notre environnement visuel et patrimonial** est évident dans cette contrée.

### **Le parc dit de FROMENTIERES se situe :**

- **Dans la zone d'exclusion** définie par la charte **UNESCO** qui a pour rôle de protéger les paysages des 320 communes de la zone d'engagement, sensible à l'oenotourisme. Bien sûr on entend déjà les réparties des promoteurs qui cherchent à toutes fins à contrer cette protection pour y installer les machines. Mais ce parc se situe dans la zone d'exclusion des 10 km des vignobles. (BAYE, TALUS SAINT PRIX, BERGERES SOUS MONTMIRAIL, ORBAIS L'ABBAYE). Et quelques contrées très voisines qui pourraient bénéficier d'une extension des zones d'appellation. Et l'implantation de 2 machine sur le territoire même de BAYE, village de vignoble, est scandaleux . Les promoteurs ne manquent vraiment pas de souffle.
- **Le SGV (syndicat des vignerons) et l'UNESCO s'opposent à cette implantation. Leurs contributions respectives sont très claires.**
- **Et, Tout récemment, le site de Mondement** (commémoration de la 1<sup>ère</sup> victoire de la Marne du 5 au 12 septembre 1914) **a été retenu au titre de l'UNESCO. Ce parc serait donc en co-visibilité avec le mémorial.**
- **Mais ce parc se situe également dans l'aire historique de la campagne Napoléonienne.** Un peu de respect s'il vous plaît pour l'histoire et leurs victimes.

De telles proximités et co-visibilités ne peuvent par ailleurs être contestées puisque les éoliennes prévues se situeraient sur un plateau horizontal de niveau moyen 210

ngf env. le haut des pales situés à 360 ngf seraient évidemment visibles à très grande distances.

**Ce parc, dit de FROMENTIERES, n'aurait jamais dû être accepté par les services préfectoraux et n'aurait pas dû être admis en enquête publique.**

## **6- L'impact sur le tourisme.**

Certains promoteurs et autres lobbies éoliens cherchent à faire croire à un avenir touristique des installations éoliennes. Quelle prétention !!

L'œunotourisme se développe en champagne. Les visiteurs viennent de tous les pays du monde et sont de plus en plus nombreux. La beauté des paysages et les dépliants publicitaires participent à l'attraction de notre région à travers le monde. Mais pourquoi donc ne voit-on jamais d'éoliennes sur les photos de ces dépliants ? Tout simplement parce qu'elles dégradent les paysages et décourageraient les touristes !

Il en est de même pour les émissions telles « des racines et des ailes » qui ne montrent jamais les éléments de nature à dégrader les paysages. Donc jamais d'éoliennes.

**C'est la raison pour laquelle il serait désastreux de voir se réaliser les projets qui voudraient s'ériger le long de la départementale de Montmirail et Champaubert.** Cette route est l'entrée touristique depuis Paris, tout comme Champaubert est la porte d'entrée du vignoble sézannais pour les touristes venant de Reims. L'érection de ces projets « salirait » l'accueil que doit représenter ces itinéraires touristiques.

## **7- L'impact sur la santé :**

Si nécessaire merci de bien vouloir vous reporter aux éléments généraux évoqués précédemment.

La présence d'éoliennes au plus proche des habitations comme c'est le cas pour ce parc éolien apporte nombre de contraintes et désagréments : Effets stroboscopiques, impossibilité de dormir les fenêtres ouvertes, impacts lumineux, réduction de la valeur des habitations pour autant que l'on trouve un acquéreur potentiel...

Il faut constater que les distances sont très réduites.

## **8- Les éoliennes et la biodiversité.**

C'est certainement selon moi l'une des questions les plus importantes.

Depuis nombre de décennies (et sans doute des siècles), l'homme étudie la nature sous tous ses aspects et toutes ses formes avec la certitude acquise que tous les êtres sur terre, la faune, l'avifaune et la flore participent à un équilibre global, et très fragile, où chacun a sa place.

J'en suis moi-même persuadé. Les moyens de la recherche progressent sans cesse...

L'homme a fait des dégâts de toutes sortes au point d'y reconnaître sa responsabilité.

J'ai personnellement le sentiment aujourd'hui que pour tout ce qui concerne en particulier les oiseaux, les chiroptères, les insectes de toutes sortes ...toute cette attention portée de si longue date est sur le point de tomber, de s'écrouler comme un château de cartes. On s'apprête à régresser.

**Là aussi il nous faut réfléchir et devenir raisonnable...**

**C—La promesse d'une loi d'exception ne peut que faire craindre le pire.** Et la première mouture était édifiante qui se proposait, pendant 4 années (au départ) de ne pratiquement plus du tout se soucier de la faune, de la biodiversité...Ce serait un drame irréparable ! Les instances environnementales ont vivement réagi.

Le secteur de l'éolien serait particulièrement concerné.

L'éolien que l'on n'hésite pas à installer dans les zones Natura 2000, les zones humides, les znieff et autres secteurs que nous sommes sensés protéger. On serait prêt à tout pour placer ces machines. Certains ont voulu en aligner 41 dans la zone humide le long de l'estuaire de la Garonne !

Et aucune action de justice ? circulez il n'y a rien à voir !!

Par la même absurdité, on déboise des ha de forêts pour implanter des panneaux photovoltaïques. On couvre des étangs de panneaux similaires. On est prêt à laisser les promoteurs envahir et couvrir des sites emblématiques de parcs photovoltaïques en s'étonnant des réactions des habitants révoltés.....

**Quelle folie nous prend ?**

**Toutes ces décisions contradictoires sont le signe d'une véritable panique de nos dirigeants et du « laissez-faire » qui s'installe alors, seule façon de faire oublier les erreurs récentes de stratégie qu'aucun politique n'a eu la clairvoyance et surtout la volonté et l'honnêteté de dénoncer.**

**On marche sur la tête. On s'accroche aux ENr dans la précipitation, dans la panique.**

**Mais les décisions prises dans la bousculade ne sont rarement les bonnes....**

Voilà, Monsieur le Commissaire Enquêteur, le sentiment qui ressort des échanges nombreux avec les adhérents de notre association ADENOS, association qui se bat avec détermination dans le Sézannais, et au-delà, contre cet envahissement et ce saccage intolérables des environnements magnifiques et reposants que nous sommes venus chercher dans les espaces ruraux. **Notre opposition à ce parc éolien de VAUCHAMPS est très ferme et documentée, vous l'aurez compris.**

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette contribution, reflet sincère d'un constat de reniement de ce qui constitue les merveilles irremplaçables de la vie sur notre planète.

Recevez, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Marc SCHNELL

Président de l'association ADENOS

Nota : Contribution envoyée en Pdf et par mail à l'adresse suivante.

[ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr)